## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## Séance du 24/10/2016

## Référence 091/2016

Objet de la délibération

TARIFS OCCUPATION DU

DOMAINE PUBLIC

COMMUNAL

Nom	bre de mem	bres	
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	
15	9	10	

19/10/2016	

Date d'affichage
19/10/2016

Vote	
A l'unanimité	
Pour: 10	
Contre: 0	
Abstention: 0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture Le : 25/10/2016

Et

Publication ou notification du :

L'an 2016 et le 24 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de KREZEL Eric, Maire.

<u>Présents</u>: M. KREZEL Eric, Maire, Mmes: AUBERTIN Nadia, DUPORT Laetitia, GEORGET Isabelle, GUARGUALE Lynda, LALLEMENT Michèle, MM: BARROY Rémi, DHEU Hervé, ROUSSEL Thierry

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CASTIGLIA Micheline à M. DHEU Hervé

Excusé(s): MM: BOURBON Baptiste, BRISSOT Didier, GEOFFRIN Ludovic

Absent(s): Mme BANCHEREAU Fanny, M. ADAM Stéphane

A été nommée secrétaire : Mme GUARGUALE Lynda

<u>Objet de la délibération</u> : TARIFS OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal les tarifs appliqués pour l'occupation du domaine public communal et propose une révision des redevances actuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er novembre 2016 :

- Commerce temporaire (camion outillage, vente au déballage,...) : 40€ par jour
- Petit Cirque (moins de 5 véhicules) et Spectacle itinérant : 50€ par jour (payable d'avance) + caution de 300€
- Grand Cirque (plus de 5 véhicules) : 75€ par jour (payable d'avance) + caution de 500€
- Camion pizza : 60€ par trimestre (à raison d'un passage par semaine)
- Áuto-École : 60€ par mois (à raison de deux stationnements par semaine)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer les nouvelles conventions d'occupation du domaine public avec Monsieur Christophe PILLARD (Camion pizza) et Madame Delphine WEBER (École de conduite).

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En mairie, le 25/10/2016

Le Maire,

Eric KREZE

de SAINT-DIZIER

Le

2 7 CCT. 2016

Reçu à la Sous-Préfecture